

02/12/17

Volume XVI – Lettre 6

14 Kislev 5778



Hil'hoth Chabbath par le Rav David Ostroff, sous le contrôle du Gaon Harav Moché Sternbuch, chelita

Gzeirath kélím (décrets sur les ustensiles) - Chema yetaken (crainte d'une réparation)

Peut-on s'asseoir sur une chaise dont un pied s'est déboîté ?

On ne voit pas à première vue, ce qui pourrait empêcher quelqu'un de s'asseoir sur une chaise à laquelle il manque un pied. Pourtant, Hazal ont craint qu'en s'asseyant sur une chaise bancale, on ne se sente ni à l'aise, ni en sécurité et que l'on en vienne à réinsérer en force le pied récalcitrant. C'est pourquoi ils ont institué le décret appelé "chema yitka" (de peur qu'il ne soit replacé en force). La chaise est alors réellement mouqtsé et il devient interdit de s'asseoir dessus.

Sans entrer dans les complexités de ce décret, nous nous n'intéresserons qu'aux aspects liés au mouqtsé. Si le pied de la chaise est cassé et nécessite une réparation avant d'être remplacé, la chaise ne sera pas mouqtsé, parce que personne ne s'imagine que quelqu'un puisse Chabbath réparer ou fabriquer un pied. La règle est la même si le pied est manquant, on ne pourra donc pas le remettre et la chaise ne devient pas mouqtsé.

Une poussette d'enfant qui a perdu une roue devient-elle mouqtsé ?

La règle ci-dessus s'applique dans beaucoup de cas et il convient d'en être bien conscient. Une poussette dont une roue s'est détachée de son axe peut devenir mouqtsé dans certains cas. Si la vis qui sert à la fixer est là ou si la roue est habituellement sertie sur son axe en force, il sera interdit de la remettre en place et la poussette devient mouqtsé. Si la vis est égarée et que l'on n'en dispose d'aucune autre, on pourra remettre la roue sur son axe à condition qu'il y ait un certain jeu et qu'elle ne soit pas emmanchée en force. Dans ce dernier cas, on transgresserait soit l'interdit de bonéh (construire) soit celui de makéh bepatich (apporter la touche finale).

Que faire si la roue d'une poussette se détache en pleine rue (s'il y a un érouv) ?

Une solution pratique consiste à "perdre" la vis. En "perdant" la vis, il n'est plus possible de réparer la poussette et dans ce cas replacer la roue sur son axe de façon un peu lâche ne pose pas de problème. La vis peut être envoyée du pied au loin, ce qui rend toute réparation impossible Chabbath.

[1] Comme mentionné plus loin, emboîter de force deux parties d'un kéli enfreint soit l'interdit de Bonéh (construire) soit celui de Makéh Bepatich (terminer quelque chose) [2] Michna Beroura 308:69

Un mot sur la Paracha, par le Rav Ozer Alport וישלה

Table with 2 columns: (XXXII:29) and text in Hebrew and French: 'ואמר לא יעקב אומר עוד שמה כי אש'ראל' and 'Il dit : « Ton nom ne sera plus Jacob, mais Israël, car tu as combattu avec les anges et avec les hommes et tu as triomphé ».

L'ange informa Yaacov que son nom serait changé en Israël parce qu'il avait lutté avec succès avec Hachem et avec les hommes. Rachi explique que "avec les hommes" se réfère à ses triomphes sur Lavan et Essav. Pourtant Yaacov fut forcé de faire un don substantiel à Essav et de s'abaisser en s'inclinant et en se prosternant devant son frère malveillant, en quoi cela pourrait-il être considéré comme une victoire ?

Rav Moché Soloveitchik répond que cette question est basée sur un malentendu répandu et fondamental dans la définition du «succès». La victoire n'est pas définie comme la soumission et l'écrasement de l'autre, mais doit au contraire, être considérée en fonction de ses objectifs. Celui qui réussit à atteindre ses objectifs, quels qu'ils soient, est en effet victorieux.

Le but de Yaacov était de pouvoir poursuivre son service d'Hachem et d'élever ses enfants dans la piété sans distractions ou interférences extérieures. Si le seul moyen d'atteindre cet objectif était d'offrir à Essav un nombre considérable d'animaux et de s'humilier devant son frère arrogant, alors il était tout à fait disposé et heureux de le faire. Yaacov pu accepter "le prix", se concentrant sur l'image plus large de ses objectifs spirituels plus importants. Comme il a effectivement pacifié la colère de son frère et a pu s'en débarrasser, il a pu retourner à son service d'Hachem, la Torah le considère comme victorieux.

On peut se servir de cette définition du succès de la Torah, en l'appliquant au chalom bayith (harmonie conjugale). Si le but d'une personne dans la vie et dans son couple est de s'assurer égoïstement que tout est fait conformément à ses opinions et préférences personnelles, alors chaque fois que son conjoint acquiesce, il a réussi à atteindre ses objectifs et chaque fois qu'il doit céder alors il a échoué. Bien que ce modèle soit confortable et puisse s'imposer naturellement à certains, il est très peu probable qu'il aide quelqu'un à trouver le bonheur et la satisfaction à long terme.

Une personne doit plutôt s'efforcer d'être assez mature pour considérer ses besoins secondaires par rapport à la cause majeure et au but ultime d'établir une atmosphère d'amour, de confiance et de respect mutuel afin que la Che'hina (Présence Divine) trouve une place confortable dans son foyer. Celui qui agit ainsi peut être amené à céder plus qu'il n'aurait aimé, mais sa capacité à le faire lui permettra d'atteindre son vrai but. Il récoltera les avantages incommensurables et la sécurité d'une relation chaleureuse et aimante qui a plus de valeur que toutes les banalités mondaines de la vie et il comprendra que cela fera de lui le vrai vainqueur!

Il y a quatre périodes (dans le cycle agricole de sept ans) pendant lesquelles la peste augmente : la quatrième année, la septième année, au sortir de la septième année et chaque année après Souccoth (Tabernacles). La quatrième année en raison de la dîme du pauvre [que l'on n'a pas donnée] lors de la troisième année; la septième année en raison de la dîme du pauvre [que l'on n'a pas donnée] lors de la sixième année; au sortir de la septième année en raison de [l'utilisation abusive des] fruits de la septième année (Chemita); chaque année après Souccoth à cause du vol des dons [agricoles] dus aux pauvres.

Le commentateur *Rabbénou Yona* (13^{ème} siècle en Espagne) rapporte un verset adapté dans *Michlé* (Proverbes): “ **Ne dépouille pas le faible parce qu’il est sans défense et n’opresse pas le pauvre en public car D-ieu défendra leur cause et enlèvera l’âme de ceux qui les auront dépouillés** ” (XXII:22-23). La dernière phrase signifie clairement que : “ **leur âme sera le prix de leurs méfaits** ”. Ce passage nous indique donc que voler un pauvre est passible de la peine de mort.

R. Yona explique que cela se justifie par le fait qu'un pauvre ne possède rien de non essentiel. Tout ce qui lui est volé, comme les maigres récoltes auxquelles il a droit, est pour lui d'une nécessité absolue. Ainsi, le voler devient une question de vie ou de mort, qui peut littéralement lui coûter la vie. Gardons à l'esprit que les pauvres étaient aussi les grands bénéficiaires de l'année de *Chemita*: les riches devaient les laisser accéder à leurs vergers et leurs champs n'étaient pas cultivés. Ce qui poussait, était équitablement destiné aux riches et aux pauvres.

L'ouvrage éthique « Les Portes du Repentir », également écrit par R. Yona, comprend différemment le verset des Proverbes. (Voir Section 3:24.) Ce qui suit est la synthèse de ce qui semble être son interprétation.

Un pauvre ou un malheureux est souvent sans défense pour se protéger contre les mauvais traitements dont il est victime. Il n'a souvent ni le statut social ni la capacité légale pour exiger un traitement équitable.

Quand un déni de justice se produit et que les indigents sont maltraités sans recours, D-ieu déclare qu'il viendra lui-même au secours des opprimés. D-ieu s'implique dans un tel cas, car il ne s'agit plus d'une question d'argent, ni d'une perte de revenus du pauvre; mais d'un problème de dignité humaine. Une personne n'a pas été traitée équitablement, simplement parce qu'elle était pauvre et défavorisée et personne ne la considérait comme assez importante pour se préoccuper de ses besoins ou lui accorder son dû. Quand D-ieu répare une telle injustice qui entraîne un drame humain, le prix à payer pour avoir déprécié une âme humaine n'est rien de moins que l'âme de l'auteur.

Nous pouvons maintenant mieux comprendre pourquoi la peste est la punition appropriée pour les transgressions énumérées dans notre *michna*. Comme nous l'avons expliqué plus tôt, la peste résulte de la négligence du sacré, lorsque ce qui est sacré et significatif pour D-ieu est considéré comme banal. Dans la *michna* précédente il s'agissait d'un produit sacré, ce qui était déjà assez problématique. Ici, cependant, il s'agit de quelque chose d'infiniment plus cher et plus précieux pour D-ieu, de quelque chose de tellement plus difficile à réparer, à savoir une âme humaine et c'est pour cela que D-ieu répand Sa fureur et frappe, de toute Sa force. Le fautif va directement entendre parler de D-ieu lui-même. Un être humain n'est-il digne de considération que s'il est populaire, puissant ou influent ? Une âme humaine n'a-t-elle pas de valeur bien qu'elle soit créée à Son image ? C'est pourquoi D-ieu frappe avec force, réclamant l'âme même de celui qui considérait si peu l'âme humaine.

I est malheureusement triste de constater que ceux qui n'ont pas de “valeur” aux yeux de la société, qui sont plus timides moins intégrés ou moins influents que d'autres ne sont pas traités équitablement que ce soit dans le monde adulte ou chez les enfants. Si untel est effacé, peu populaire ou pas dans le coup, que vais-je gagner à être en relation avec lui, pourquoi m'y intéresser ? A toutes ces personnes, à tous ceux qui laissés de côté, seuls dévalorisés ou brimés, D-ieu envoie un message: “**Je vais personnellement venir à ton aide.**” “**Car ainsi parle le D-ieu très haut et suprême ... Sublime et Saint est mon trône ! Mais il est aussi dans les cœurs contrits et humbles, pour vivifier l'esprit des humbles pour ranimer le cœur des affligés**” (Isaïe 57:15).

Le *Rav Rosenfeld* se souvient qu'à la *Yechiva*, un élève particulièrement brillant et populaire s'était donné beaucoup de peine pour prêter un appui amical à un élève plus effacé et l'intégrer dans le groupe. Incidemment cette attitude avait contribué à augmenter sa propre popularité, parmi les autres élèves.

Dans le Judaïsme nous sommes bénis par un D-ieu doté non seulement d'une puissance infinie et d'une justice infaillible, mais aussi d'une chaleur infinie, de compassion et d'intérêt aussi bien pour le grand que pour le petit. Puisseons-nous apprendre tous à suivre Ses voies sages et compatissantes.

A la mémoire de Eric Aaron *ben* Hanna et David SUISSA (19 Kislev 5759)

de Chlomo ELFASSY *ben* Dinah (21 Kislev)

& de Yoel, Yeochoua *ben* Yosseph véMessaouda CHAOUAT (14 Kislev 5777)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel: 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 01.74.50.68.88

E-mail: deborah-guitel@sfr.fr Site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'**attention** ou en l'**honneur** d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter, mais déposer dans une **Gueniza**